

L'ACTION POPULAIRE

Directeur, L. C. FARLY.

Organe du parti libéral dans le district de Joliette.

Administration: Tél. Bell 270

VOL. V, No 16.

JOLIETTE, JEUDI, 14 JUIN 1917.

CINQ sous le numéro

Le Bill Borden sur la Conscription reçu à Joliette avec indignation

Un acte d'autocratie néfaste pour le pays.--On se moque du peuple.--Tous les hommes de 20 à 45 ans devront s'enrôler.

Malgré les protestations innombrables de tout le pays, malgré les nombreuses requêtes signées de milliers de noms, malgré les promesses faites à l'épiscopat canadien et au parlement par le premier ministre lui-même, malgré les menaces unanimes de la Fédération des Ouvriers du Canada, malgré enfin les conseils des autorités importantes dans ce pays, M. Borden, le valet de Downing St., de Londres, confiant en sa majorité servile, se fait fi de tout cela, et présente quand même au parlement son bill de conscription.

N'ayant reçu aucun mandat spécial du peuple, violant la constitution, le premier ministre commet un acte néfaste et vil, en même temps qu'une action autocratique révoltante. Nous ne pouvons croire que la démocratie canadienne, qui existe encore, quoiqu'on en dise, permette une telle usurpation d'autorité et se laisse escamoter sans résistance.

Jamais, dans l'histoire du Canada, même aux époques les plus troublées,

les habitants de ce pays ne se sont vus aussi près d'une guerre civile et de races, menaçant de détruire tout ce qui a été fait par les patriotes de la Confédération, quand l'on connaît tous les motifs et les moyens employés pour satisfaire un entêtement, afin d'accomplir une promesse faite sans autorisation du parlement d'envoyer 500 000 hommes à la guerre.

Le peuple s'agite et gronde avec raison.

L'Irlande, qui envoie au Parlement impérial plus de cent députés, n'est pas même soumise à la Conscription.

Pourquoi, nous, Canadiens, qui n'avons aucune voix au chapitre, imposons-nous la conscription?

L'Australie, pays anglais, a consulté le peuple au sujet de la conscription: les Australiens n'en ont pas voulu.

Pourquoi, au Canada, pays cosmopolite, allons-nous appliquer la conscription sans que nous ayons le droit

de dire un mot?

L'Inde, est une colonie britannique de 300 millions d'habitants. Qu'a-t-on demandé aux Hindous? A peine une légère contribution volontaire, moindre que celle du Canada, pays de 7 millions d'habitants.

Pourquoi cette précipitation dans l'établissement d'une loi qui va bouleverser notre vie nationale, et entraver, pour la première fois notre liberté, en nous imposant le service militaire? C'est l'acte le plus grave et le plus rigoureux qu'aucun gouvernement ait commis sous la constitution qui nous régit.

Nulle part, ailleurs, dans un Dominion britannique autonome, il n'a été encore question de service militaire obligatoire à l'étranger: pas même dans les colonies de la couronne, ou un acte du parlement impérial pouvait l'imposer.

Un grand organe d'Angleterre, le *Manchester Guardian*, n'écrivait-il pas au milieu de mai dernier: "Qu'il

n'était pas vraisemblable que le gouvernement canadien encourrait l'odieuse imposition de la conscription, sans soumettre le projet au peuple."

Il est des armes trop fortes pour qu'elles servent à abattre du gibier de faible dimension.

La conscription était un 420. Le 75 du Victrola a suffi pour disposer du nouveau ministre.

"Albert Sévigny a plus de fond que Cannon", disait un intime de M. Sévigny, au temps de l'élection de Dorchester.

On en doutait alors. Mais aujourd'hui, Sévigny, chargé d'un graphophone, a indubitablement plus de fond que Cannon, puisqu'il s'est coté jusqu'au fond.

N'est-ce pas de l'autocratie pure? Peuple, tu ne veux pas de conscription, on va te l'imposer quand même. C'est de l'absolutisme répugnant, contraire à la liberté dont nous avons toujours joui jusqu'à ce que ce gouvernement impérialiste s'associe plus étroitement avec Londres. J. P.

LA MACHINE A PARLER DE DORCHESTER

Tuée par la machine à parler automatique.

M. Albert Sévigny ne voulait pas démissionner sur la question de la conscription.

Celle du phonographe devait le tuer.

Il est des armes trop fortes pour qu'elles servent à abattre du gibier de faible dimension.

La conscription était un 420. Le 75 du Victrola a suffi pour disposer du nouveau ministre.

"Albert Sévigny a plus de fond que Cannon", disait un intime de M. Sévigny, au temps de l'élection de Dorchester.

On en doutait alors. Mais aujourd'hui, Sévigny, chargé d'un graphophone, a indubitablement plus de fond que Cannon, puisqu'il s'est coté jusqu'au fond.

Les rapports du juge Galt accusent M. Rogers des pires choses. Le magistrat déclare qu'il ne le croirait même pas sous serment.

Bob Rogers, en dépit de tout cela, reste ministre.

M. Sévigny commet l'erreur d'emprunter pour un an quelques vilains meubles. Ils ne valent pas en tout \$500. Il les a presque tous rendus. Mais il a fallu le sommer de le faire. Et, pour cela, le voilà fini!

Jadis, Albert Sévigny était à peu près le plus hargneux des jeunes conservateurs de Québec. Il jetait la discorde partout, dans sa hâte d'arriver.

Ironie féroce des choses! Le voilà politiquement trépassé, pour avoir

trop aimé l'harmonie... du graphophone.

* * *

Un ministre pille l'Etat comme un baron du temps passé, distribue le domaine public à ses amis, à ses parents; entré pauvre dans la politique, il s'y enrichit. Il en sort, décoré, titré, entouré, millionnaire. S'il y reste, on veut l'en sortir; mais le souvenir des excellents diners qu'il a donnés le défend contre ses ennemis. Et l'on ne sait si, à force de se cramponner au pouvoir il n'a pas raison.

Un autre voit des meubles, des cadres, ils lui plaisent, il se les fait transporter chez lui passagèrement pour les mieux voir, les mieux entendre, — quand ils font de la musique; — il les garde un an et, craie l'injustice du sort, renversement de la loi des proportions, le voici menacé dans son fauteuil, dans son maroquin, acculé à la démission, honni, montré du doigt! Tout cela pour quelques mauvais chromos, pour de la musique en tablettes!

* * *

"Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée". Celui qui aime le graphophone périra par le graphophone. Exemple: Sévigny.

La machine à parler automatique aura tué la machine à parler de Dorchester.

"His Master's Voice".

Le Concert de Mlle Bernard

Jeudi soir l'élite de la société de cette ville assistait au concert de Mlle Camille Bernard dont les talents reconnus ont plusieurs fois fait l'admiration de nos citoyens. Notre jeune artiste s'était fait secondar dans l'exécution de son programme par Mlle Maria Thibaudau, excellente pianiste de Saint-Paul de M. Emile Taranto, violoniste d'une rare distinction, et de M. Louis Chartier, chanteur de talent, également de la métropole.

La nombreuse assistance s'est aperçue dès le début qu'elle assisterait à un concert esthétique. Il nous faut dire que notre population, par les nombreuses auditions musicales que nous avons eues depuis plusieurs années par des artistes de renom, qui font de cet art leur principal sujet d'étude, a eu l'occasion de connaître d'apprécier davantage l'art musical, ses variétés et ses distinctions, car tout, comme l'art littéraire, la musique a aussi ses caractères.

Des concerts du genre de celui de jeudi dernier, nous apprennent donc à connaître la musique elle-même, la musique pure, celle qui ne veut représenter rien autre chose que ce qu'elle est en soi et par soi. Ces concerts doivent créer chez l'auditeur l'impression esthétique, et l'esthétique en musique, partie de l'esthétique générale est bien celle qui s'occupe généralement de l'art des sons. L'effet, l'émotion sensible, que les exécutants doivent procurer chez leurs auditeurs, doivent l'être par l'intonation du son, du timbre, de la dynamique c'est-à-dire de l'ensemble des variétés d'intensité du son, facteur important de la sonorité, du rythme, le tout mêlé à l'expression dans l'exécution, disant quelque chose de sentimental à l'auditoire.

Le goût de la musique prend chez nous un développement si sensible, que l'on doit sentir avec plus de vivacité que jamais combien il est essentiel de connaître les éléments relatifs à cet art, afin de pouvoir analyser les oeuvres que l'on entend, sans cependant tomber dans l'exagération littéraire et la dissection technique. L'amateur éclairé, sans se livrer à une étude spéciale, vient à s'en rendre compte, en assistant souvent à des genres d'auditions, comme celles de jeudi dernier, et en conséquence devient en position de juger les pièces quelconques, par la variété des divers morceaux joués à ces différents concerts. La connaissance de l'esthétique, permet de comprendre une oeuvre artistique. Elle est une préparation excellente à l'appréciation et à la solution des oeuvres artistiques les plus élevées.

Les pièces au programme de jeudi dernier, d'une variété choisie, d'une exécution pas trop difficile à l'artiste habitué, se prêtaient à cette étude. L'auditoire les a bien goûtées puis-

que les rappels nombreux ont entraînés les exécutants à venir nous donner de nouveaux sujets. Nous les en félicitons. Inutile d'ailleurs, d'entrer dans les détails de chacune de ces pièces, car un concert musical est tout comme un régal; ce sont ceux qui y assistent qui sont en position de savoir si tel ou tel morceau a été de leur goût.

Cependant nous ne saurions terminer sans complimenter particulièrement notre jeune artiste de cette ville pour son excellent succès dans son organisation. Elle fut également très heureuse dans l'exécution de ses pièces, et cela avec tout le naturel qui la caractérise. Elle reçut plusieurs bouquets de fleurs, comme appréciation de son mérite.

SAINTE-ELISABETH

Du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Elisabeth, à sa séance du 5 juin 1917, il a été extrait ce qui suit:

Avant de procéder à l'ordre du jour, sur proposition de M. Isidore Goulet, secondé par Rémi Hénault, il est unanimement résolu que ce conseil offre ses sympathies à la famille de M. Eugène Lavallée, pour le deuil qui vient de la frapper dans la mort de ce dernier, ancien conseiller et maire de cette paroisse, ainsi qu'à leur collègue Henri Rousse, pour le deuil qui vient d'éprouver dans la perte de son père, et que copie de la présente résolution soient envoyées aux journaux.

Vrai extrait,
Donat GERVAIS, Sec.-trés.

SAINT-THOMAS

—Mme Alphonse Lafond de Mont-réal est venue passer quelques jours avec sa petite famille chez son père M. Joseph St-Amour ainsi que M. et Mme Albert Morin, et leur bébé é-Amour.

—M. Joseph St-Amour, qui tenait les hôtes de M. Joseph Saint-Amour.

—L'épouse de M. Ernest St-Amour une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie Laure Antoinette. Parrain et marraine M. et Mme Joseph St-Amour, grands-parents de l'enfant.

SAINT-LIN

—On demande des cigariers, économeuses, rouleuses, bûcheuses, deux bonnes filles pour sélectionner les robes pour les bagues sur les cigares etc. Bons salaires, position à l'année, les plus hauts prix payés. Manufacture Jose Grand Ltd, coin St-Louis et St-Marc, Joliette.

St-Gabriel de Brandon

Extrait du Livre des délibérations du Conseil municipal du village de St-Gabriel de Brandon, en date du 2 juin 1917.

Proposé par le conseiller Edmond Paquin, secondé par le conseiller Joseph Forest:

1. Que le conseil municipal du village de St-Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, considère que la part très active prise par le Canada, à la guerre actuelle, est suffisante pour satisfaire les exigences de l'Empire;

2. Considérant que la Conscription suggérée par le gouvernement du Dominion serait de nature à violer les droits de la Constitution telle que voulue par les Pères de la Confédération.

3. Proteste contre cette mesure en tant qu'il peut le faire sans manquer à la loyauté qu'il professe pour la Couronne d'Angleterre.

4. Que cette résolution soit transmise au Gouvernement par l'intermédiaire du député au fédéral M. Barrette, et que copie des présentes soit publiée sur les journaux.

Adopté.

J. O. A. POITRAS,
Sec.-trésorier.

Extrait du Livre des délibérations du Conseil municipal du Village de St-Gabriel de Brandon, en date du 2 juin 1917.

Proposé par le conseiller Louis Jacques, secondé par le conseiller Philias Poirier.

Que les membres du conseil municipal du village de Saint-Gabriel de Brandon ont appris avec chagrin la mort de Madame Joseph Marion, mère de leur collègue M. Albert Marion et celle de deux enfants de leur secrétaire actuel, M. Joachim Poitras, qu'ils prennent part à la douleur de ces deux messieurs, et qu'en témoignage de sympathie, copie des présentes soit transmise aux deux familles éplorées et aux journaux.

Adopté.

Jo. POITRAS,
Sec.-trésorier.

SAINT DAMIEN

Décès.

—Le 26 mai, s'éteignait paisiblement des suites de la paralysie M. Onésime Fiset après une maladie de sept mois. Le service fut chanté le 29 par M. le curé Beauparlant, beau-frère du défunt, au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis. Les porteurs étaient MM. Siméon et Omer Lafrenière, Georges Croisette et Elise Forest. Le défunt laisse pour déplorer sa perte, une femme et plusieurs enfants.

Nos condoléances à la famille éplorée.

Visite pastorale.

—Le 7 juin notre paroisse était honorée de la visite de sa G. Mgr Forbes. Malgré l'inclémence du temps, une foule nombreuse assistait aux offices qui ont eu lieu durant le peu de temps que Mgr est resté parmi nous. Cent vingt-cinq enfants ont été confirmés. Sa Grandeur est repartie le 8 à 1 heure un quart après-

midi après avoir félicité l'assemblée nombreuse venue pour entendre sa parole et recevoir sa bénédiction.

Divers.

—M. Azarias Gravel de cette paroisse s'est acheté un automobile.

—Nous apprenons avec douleur la maladie de Mme Gilbert Croisette. Espérons cependant qu'elle entrera bientôt en convalescence.

—M. Joseph Hébert et Georges Enrichon sont arrivés des Etats-Unis depuis quelque temps.

—M. Honorius Baril nous est revenu la semaine dernière des Etats-Unis.

REMERCIEMENTS

Madame Bernard remercie chaleureusement les Dames et les jeunes filles qui ont si gracieusement offert gerbes et corbeilles de fleurs à Mademoiselle Bernard, au concert de jeudi soir dernier.

Ce témoignage de bonne amitié a été très hautement apprécié.

La Ville de Joliette proteste

A son assemblée régulière de mercredi dernier, notre conseil municipal, sur la proposition de l'échevin Ed. Wodon, a adopté la résolution suivante:

Il est proposé par l'échevin Wodon secondé par l'échevin Contu:

Attendu que le premier ministre du Canada est à préparer une loi qui a pour but l'établissement de la conscription militaire au Canada;

Attendu que le Canada peut aider plus efficacement ceux qui combattent pour nous en utilisant ses ressources;

Attendu que le Canada a toujours fait sa part noblement dans la guerre en sacrifiant 420 000 de ses fils et en contribuant plus de cent millions de dollars en argent pour aider aux alliés;

Qu'il soit résolu que ce conseil, représentant les contribuables de cette ville, proteste avec toute l'énergie

possible contre le projet de gouvernement d'imposer le service militaire obligatoire;

Attendu que l'imposition de la conscription militaire au Canada sans une consultation populaire par voie de referendum ou d'élections générales constituerait un attentat aux droits et aux libertés du peuple canadien;

Que ce conseil est d'avis que le gouvernement devrait prendre des mesures énergiques pour réduire le présent coût élevé de la vie.

Que copie de cette résolution soit adressée à sir Robert Borden et à sir Wilfrid Laurier et à M. J. P. O. Guilbault, député de Joliette.

Adopté.

(Signé) W. POULIOT,
Maire-suppléant.
A. L. MARSOLAIS,
Sec.-trésorier.

L'Association des Fils de la Province désire mettre le public au fait qu'ils n'ont rien à faire avec la fête donnée le 17 juin, par un monsieur Ledoux, au Parc Joliette. Notre fête à nous sera

LE 24 JUIN

jour de la St Jean Baptiste telle qu'annoncée sur le programme, et au cas de mauvais temps, la fête sera remise au 1er juillet le dimanche suivant. Par ordre,

GEO. JARRY, Secrétaire et Organisateur de la fête.

Pourquoi les personnes assurées vivent-elles plus longtemps?

"Ma femme ne veut pas en entendre parler." Voilà la raison donnée par plusieurs maris pour ne pas prendre de l'assurance; en effet, il semble exister chez certaines classes de femmes une crainte superstitieuse à ce sujet; elles croient que le fait d'être assurée hâte la mort d'un homme.

D'après les compilations de statistiques faites à grandes peines par les compagnies d'Assurances sur la Vie, il est reconnu que les personnes assurées vivent plus longtemps que celles qui ne le sont pas. Pour expliquer ce fait, on peut amener cette raison, que les personnes saines de constitution ou malades, sont admises de l'assurance par l'examen médical.

Mais d'autres apportent une raison bien plus importante à l'appui de cette assertion: ils disent que les hommes assurés étant plus libres des soucis de la vie à venir que les autres, il y a une réaction moindre de leur esprit sur leur corps et que par conséquent leur physique se tient dans des conditions plus satisfaisantes. On remarque que ceci est surtout vrai chez ceux qui ont passé l'âge moyen avant de s'assurer.

Même si l'assurance ne prolongeait pas la durée de la génération actuelle, elle ne manquerait pas, pour les raisons mentionnées plus haut, d'avoir un effet favorable sur la vie des générations à venir. Il y a encore ce point qui milité en faveur des résultats hygiéniques: un homme et une femme assurés qui se marient sont sains de corps et d'esprit.

Enfin une dernière raison pour prouver la longévité des assurés: c'est la coutume établie récemment par diverses compagnies de faire examiner de temps à autres les détenteurs de leurs polices.

La Sécurité du Canada
Compagnie d'Assurance-Vie
Représentée dans la ville et le district de Joliette par
L'Action Populaire
Ecrire pour renseignements

Dominion Blank Book Company, Limited

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada 1906, désigné Loi des compagnies, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 28e jour de mars 1917, constituant en corporation Louis Athanase David et Louis Philippe Grépeau, tous deux conseil du Roi, et Segfried Hinson Read Bush, avocat, Samuel Bruce Holmes, ingénieur, et Sara Farmer Innes, sténographe, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes : —

(a) Exercer l'industrie de l'imprimerie, de la publication, gravure, lithographie, reliure, stéréotypie, électrotypie, faire et se syndiquer avec toute autre industrie semblable, y compris le négoce de papier de toutes qualités et espèces en général, avec le droit de les fabriquer ainsi que les articles qui en sont faits, manufacturer, produire, acheter, trafiquer, vendre de la pâte de bois mécanique et broyée, de la pâte de bois chimique, du papier, sacs en papier, carton, matériaux pour papier et tous ingrédients, produits ou leurs composés et tous articles et substances faits d'aucun des articles ci-dessus mentionnés, utiliser, préparer pour le marché et autrement faire valoir toutes substances, produits ou leurs sous-produits, que ce soient des déchets ou autrement et exercer généralement l'industrie de la fabrication, production, importation, exportation, achat, vente et du trafic en général de la pâte de bois et du papier de leurs produits et sous-produits dans toutes leurs spécialités ;

(b) Acheter, acquérir, détenir, louer, disposer, développer, exploiter, utiliser des limites forestières et des étendues de bois à pulpe ; exercer l'industrie du bois dans toutes ses branches, acheter, vendre ou autrement disposer du bois, de ses produits ou des produits manufacturés dans lesquels tels produits sont utilisés en tout ou en partie, construire, acquérir, exploiter, entretenir, gérer des usines et fabriques pour toutes ou aucune des fins ci-dessus ;

(c) Acheter, ériger, équiper, exploiter, entretenir des scieries, moulins à raboter, des usines et fabriques de tous genres pour préparer et manufacturer le bois et le bois de charpente de tous genres et descriptions, généralement exercer l'industrie de fabricants, de mineurs, carriers, avec tous les édifices nécessaires, les usines de réduction, moulins, machinerie et appareils pour miner, extraire et produire le minerai et pour traiter, fondre, réduire, séparer, extraire les minéraux et autres substances, produits et sous-produits des dits minerais, minéraux et substances renfermant des minéraux ;

(d) Construire ou acquérir par bail, achat ou autrement des usines pour la production, vente ou disposition du pouvoir à vapeur, pneumatique, électrique, hydraulique ou autre pouvoir ou énergie ; produire, créer, développer, acquérir par bail, achat ou autrement, contrôler et généralement trafiquer, vendre, louer ou autrement disposer de tels pouvoirs à vapeur, électrique, hydraulique, pneumatique ou autre, pour tels usages ou fins auxquels ils sont adaptés ; pourvu cependant qu'aucune vente, distribution ou transmission d'énergie électrique, hydraulique ou autre, au-delà des terres de la compagnie, soient soumises aux règlements locaux et municipaux les concernant ;

(e) Construire, affréter, acheter ou autrement acquérir, posséder et exploiter des bateaux à vapeur, remorqueurs, chalands et autres bâtiments ainsi que des véhicules et autres moyens de transport par terre utiles à la conduite des affaires de la compagnie et en rapport avec ceux, acquérir des facilités de transport, des droits de passage et de prise d'eau, des cours d'eau soit par achat, bail ou autrement, comme il pourra en être requis en rapport avec les affaires de la compagnie ;

(f) Acheter, acquérir, et assumer totalement ou partiellement l'industrie, propriété, privilèges et passifs ou aucuns biens ou droits particuliers d'aucune personne, société ou compagnie exerçant une industrie que cette compagnie est autorisée d'exercer ou toute industrie semblable ou en possession de cette compagnie, la payer par une émission d'actions libérées ou autrement ;

(g) Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets d'invention, licences, concessions et choses de même nature conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité d'utiliser tout secret ou autre information concernant toute invention qui paraîtra capable d'être utilisée par aucune des fins de la compagnie ou dont l'acquisition sera jugée propre à profiter directement ou indirectement à la compagnie, et utiliser, exercer, développer ou permettre l'usage ou autrement faire valoir la propriété, les droits ou renseignements ainsi acquis ;

(h) Souscrire, acquérir, détenir, comme principaux ou agents et absolument comme propriétaires ou par voie de garantie collatérale, échanger ou autrement disposer d'actions de capital-actions, obligations ou débiteures d'aucune compagnie ou corporation avec laquelle cette compagnie a ou se propose d'avoir des relations, nonobstant l'article 44 de la loi ;

(i) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une entreprise ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre ; prendre, ou autrement acquérir des actions ou valeurs de toute

telle compagnie, et les vendre, détenir, réémettre avec ou sans garantie ou autrement en disposer ;

(j) Agir comme agents pour toute personne, société ou compagnie exerçant une industrie semblable ;

(k) Vendre, louer ou autrement disposer de tout ou partie de la propriété ou entreprise de la compagnie pour telle compensation que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, débiteures, obligations ou valeurs d'aucune autre compagnie ;

(l) Distribuer entre les actionnaires de la compagnie, en nature, toute propriété de la compagnie et en particulier les actions, débiteures, ou valeurs de toute autre compagnie appartenant à cette compagnie ou desquelles elle peut avoir le pouvoir de disposer ; faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs, et faire toutes les affaires permettant d'atteindre les objets pour lesquels cette compagnie est constituée ;

(m) Les pouvoirs dans chacun des paragraphes ci-dessus ne seront limités ni restreints par induction ou déduction des termes d'aucun autre paragraphe.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Dominion Blank Book Company, Limited," avec un capital-actions de soixante-quinze mille dollars, divisé en 750 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la ville de Berthierville, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 28e jour de mars 1917.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.
Elliott, David & Mailhot,
Solliciteurs pour la Requérante.

Province de Québec.
District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

REGLEMENT No 278

Pour défendre la circulation sur les rues macadamisées de la ville de Joliette des machines agricoles à disques ou à dents.

Attendu qu'il a été démontré au conseil que le passage de certaines machines aratoires et agricoles dans les rues macadamisées de la ville de Joliette est de nature à détériorer très rapidement le macadam de ces rues ;

Le conseil de la ville de Joliette ordonne, statue et décrète par règlement ce qui suit :

ARTICLE I

Il est défendu de faire circuler, en les faisant traîner, sur les rues macadamisées, dans la ville de Joliette, des machines aratoires, agricoles ou autres, telles que charnues, hersees de toutes sortes, à dents, à roulettes, à disques ou à bêches, et tous autres instruments, appareils, outils et machines dont le passage serait de na-

ture à détériorer le macadam.

ARTICLE II.
Toute personne contrevenant aux dispositions de l'article précédent sera passible, pour chaque offense ou contravention, en outre des dommages qui auront pu être causés, d'une amende n'excédant pas quarante piastres et les frais, et à défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, d'un emprisonnement, dans la prison commune du district, pour un terme n'excédant pas deux mois de calendrier, le dit emprisonnement devant, dans tous les cas, cesser dès que le montant de l'amende et des frais aura été payé.

Joliette ce six juin mil neuf cent dix-sept.

(Signé) W. POULIOT,
Maire suppléant.
A. L. MARSOLAIS,
Secrétaire-trésorier.

Vraie copie
A. L. MARSOLAIS,
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec.
District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par les soussignés, maire et secrétaire-trésorier de la ville de Joliette.

Que le conseil de la ville de Joliette, à sa session régulière tenue le six juin mil neuf cent dix-sept, a adopté un règlement intitulé : "REGLEMENT NO 278 pour défendre la circulation sur les rues macadamisées de la ville de Joliette des machines agricoles à disques ou à dents", et

Que le dit règlement est maintenant déposé au bureau de la corporation de la ville de Joliette où toute personne pourra en prendre connaissance.

Donné à Joliette ce huit juin mil neuf cent dix-sept.
(Signé) J. Alex. GUIBAULT,
Maire.

A. L. MARSOLAIS,
Secrétaire-trésorier.
Vraie copie
J. Alex. GUIBAULT,
Maire de Joliette.
A. L. MARSOLAIS,
Sec.-trés. de la ville de Joliette.

Province de Québec.
District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Joliette, que le Role d'Evaluation des biens-fonds et des biens mobiliers imposables en la ville de Joliette, fait dernièrement par les estimateurs de la ville de Joliette, est maintenant déposé au bureau de la corporation de la ville de Joliette, et qu'il sera produit devant le conseil de la ville de Joliette le mercredi, VINGT-SEPT juin mil neuf cent dix-sept, à l'heure ordinaire des séances du dit conseil, jour auquel le conseil commencera l'examen et la révision du dit rôle d'évaluation et entendra les plaintes qui seront faites, lesquels examen et révision seront continués à chaque séance subséquente du dit conseil qui aura lieu dans les trente jours qui suivront la date du présent avis jusqu'à ce que le dit rôle d'évaluation soit finalement clos, et durant ce temps le rôle d'évaluation restera ouvert à l'inspection de toutes les personnes dont les propriétés ont été estimées.

Donné à Joliette ce onze juin mil neuf cent dix-sept.
(Signé) A. L. MARSOLAIS,
Secrétaire-trésorier.

Vraie copie
A. L. MARSOLAIS,
Sec.-trés. de la ville de Joliette.

Province de Québec.
District de Joliette.

No 4981.

In Re :
Ex Parte : Demoiselle ALBERTINE BEAUPRE, fille majeure de la Cité et du District de Montréal.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, notaire public, de la Ville et du District de Joliette, que par un jugement de la Cour Supérieure de la Province de Québec, siégeant dans et pour le District de Joliette, et rendu le douzième jour de mai mil neuf cent dix-sept, il a été nommé curateur, à la succession vacante de feu Virginie Roy, en son vivant épouse judiciairement séparée de biens de Stanislas Desmarais, cultivateur, de Saint-Zénon.

Donné à Joliette, ce treize juin mil neuf cent dix-sept.

Donné à Joliette, ce treize juin mil neuf cent dix-sept.

J. M. MONDOR, N. P.

16-2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par le soussigné Marie-Anne Goulet, épouse d'Albéric Cormier, agent voyageur, de la ville et du district de Joliette, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu dame Emma Goulet, sa mère, de son vivant, bourgeois, de la ville de Joliette, veuve de Octave Goulet, vivant, bourgeois, de la paroisse de St-Joseph de Lanoraie, dit district.

Donné à Joliette, ce 12 juin 1917.

Marie-Anne GOULET.

16-2

Le Sirop d'Anis Gauvin

POUR LES ENFANTS

Epargnera au bébé bien des souffrances résultant des malaises, des indigestions, des maladies si communes au jeune âge; il leur assurera un bon sommeil tranquille et favorisera ainsi leur croissance et leur développement.

Il est prudent d'en avoir toujours une bouteille à portée de la main.

EN VENTE PARTOUT: 25 cents LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin
POUR LE
RHUME

Soulage dès la première dose et guérit promptement.
Toux, Rhumes, Bronchites, Enrouement.

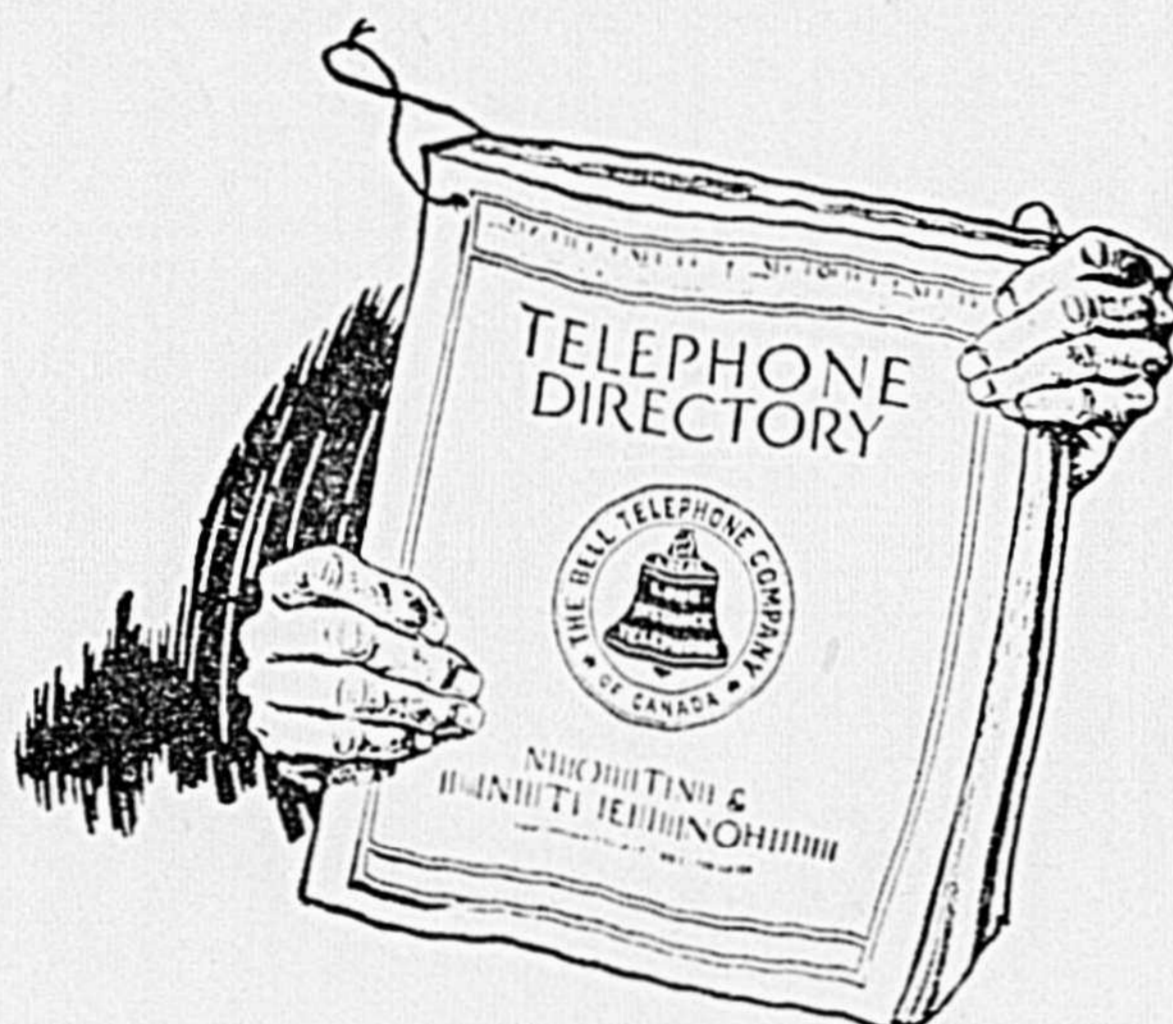
PRIX: 25 cts la bouteille.



Les Cachets Gauvin
CONTRE LE
MAL DE TETE

Soulagent promptement
Maux de Tête,
Migraines, Névralgies, Sciaticque,
et toutes les douleurs.

PRIX: 25 cents la boîte.



Va Sous Presse

Le 15 Juin

Prière de notifier dès aujourd'hui notre Bureau Local des changements à faire.

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell



EAU PURGATIVE

"RIGA"

Guérit Constipation Habituelle et Mauvais Digestion.

Le mauvais fonctionnement des intestins est une cause de vieillesse prématurée

— faites le MENAGE de vos intestins. EN VENTE PARTOUT.

On peut se procurer l'EAU RIGA chez

TOUS NOS MARCHANDS DE JOLIETTE

Plus de maux de Tête.

Les maux de tête sont les pires ennemis du genre humain. Combien de personnes endurent tous les jours cette douleur persistante sans se rendre compte de son origine.

LA CAUSE n'est jamais recherchée par la majorité des souffrants, ils endurent et s'étonnent de voir ce mal constant. Quarante-vingts pour cent des maux de tête sont causés par la défectuosité de la vue. Avec des verres appropriés toutes ces douleurs accablantes disparaissent. Notre examen de la vue est fait avec soin et scientifiquement. Nous donnons des verres pour la correction de toutes les défectuosités, et toutes nos corrections sont absolument garanties.



EMILE PREVOST

—OPTICIEN ET OPTOMETRISTE—

20, RUE ST-PAUL, - JOLIETTE.

J. O. MALO

No 2, Coin St-Chs Borromée et Fabre.

Tél. Bell 181

B. de. B 236.

Distributeur pour la Ville de JOLIETTE, des marques ci-dessous, de Bières et Porters légers, Produits de Tempérance.

Bière légère . . . "National"

Bière et Porter doux "Dawes"

Bière et Porter doux "Ekers"

Bière et Porter doux "Canadien"

Bière et Porter doux "Union"

Toute Commande exécutée promptement

Saint Norbert.

—Samedi est décédé en cette paroisse M. François Laporte, l'un de nos plus vieux citoyens. Il était âgé de 82 ans.

M. Laporte au cours de sa longue carrière a occupé les charges de commissaire et de conseiller.

Il était marié à Mme Céline Lavallée qui l'a précédé dans la tombe.

M. Laporte laisse pour déplorer sa perte un fils et trois filles. M. Clovis, avocat au barreau de Montréal, et Mesdames Arsène Denis, (Georgina) Jos. Lavallée (Malvina), et Joseph Roch (Cordélie).

Les funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'une nombreuse assistance. Le service a été chanté par M. l'abbé Richard assisté de Messieurs Raoul Lavallée et A. Leblanc comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Hervé Laporte, Dr Arthur Denis, Léopold Lavallée, Edmour Denis, D. Messier, Arthur Roch, tous petits fils du défunt.

La famille voudra bien accepter nos vives sympathies.

LAVALTRIE

Près de 300 personnes ont assisté à l'assemblée qui a eu lieu ici vendredi dernier contre la conscription. Elle était présidée par M. le maire. L'assemblée fut très calme.

M. Farly dit les raisons que nous avions de nous opposer à ce projet les modes de résistance que nous devions adopter. Il a été chaleureusement applaudi.

Un grand nombre de personnes n'avaient pu pénétrer dans la salle qui peut à peine contenir 250 personnes. Tous restèrent jusqu'à la fin de l'assemblée.

Sainte Elisabeth.

Résolution de condoléances

—A une assemblée spéciale du Cercle de Sainte-Elisabeth de l'Alliance Nationale, tenue le 5 juin 1917 il a été proposé par M. Jos. St-Georges, secondé par M. Hildège Gravel, que les membres du Cercle apprennent avec regret la mort de M. Eugène Lavallée, président de leur cercle, et expriment à Madame Eug. Lavallée ainsi qu'à sa famille leurs profondes sympathies.

Que copie de cette résolution soit envoyée à L'Action Populaire et à La Presse.

J. A. JOLY, Secrétaire.

Tél. Bell 387.

G. Art. Beauséjour

Accordeur de Pianos

38 St-Charles Borromée

Boite 607. Joliette.

Marchand de pianos de différentes marques, et de phonographes et records "Edison."

Voulez-vous

Acheter vos habits et avoir entière satisfaction!

Allez chez

ARTHUR FAUST

Magasin à

UN SEUL PRIX

JOLIETTE.

CANADIAN PACIFIC

Depuis le 29 avril les trains circulent comme suit

LA SEMAINE SEULEMENT De Joliette :

7.00 AM. Pour Lanoraie, L'Épiphanie, Terrebonne, St-Martin Jet et Montréal. Arrive à Mile End 8.37, et Montréal 8.50 AM.
10.30 AM. Pour Lanoraie, Berthier, St-Cuthbert, Louiseville, Trois-Rivières, Shawenegan Falls, Grand-Mère et Québec. Arrive à Québec 3.30 PM.

11.25 AM. Pour Saint-Félix et Saint-Gabriel. Arrive à Saint-Gabriel 12.25 PM.

4.00 PM. Pour Lanoraie, L'Épiphanie, Terrebonne, Saint-Martin Jet. Arrive Mile End 5.39 PM, et Montréal 5.55 PM.

7.15 PM. Pour Saint-Félix et Saint-Gabriel. Arrive à Saint-Gabriel à 8.15 PM.

LE SAMEDI SEULEMENT

3.35 PM. Venant de Montréal pour Saint-Félix et Saint-Gabriel.

LE DIMANCHE SEULEMENT

10.40 AM. Arrive de Montréal et les stations intermédiaires.

10.45 AM. Pour Lanoraie, Berthier, St-Barthélemi, Louiseville, Yamachiche, Trois-Rivières. Arrive à Trois-Rivières 12.35 PM.

7.45 PM. Venant de Saint-Gabriel pour Montréal et toutes les stations intermédiaires.

EXCURSIONS DE COLONS

Du 8 mai au 30 octobre chaque mardi

Billets bon pour deux mois, pour le Manitoba, Saskatchewan, Alberta et British Columbia, aller et retour.

L'Ouest est le pays de l'avenir, les fertiles prairies de l'Ouest ont donné à cette partie du Canada l'importance qu'elle possède aujourd'hui. Il y a encore des milliers d'acres de sol fertile où les colons trouveront la prospérité. Profitez des taux spéciaux et voyagez par le Canadien Pacifique.

Pour renseignements s'adresser à la station la plus près ou à

J.-E. POIRIER.

Messieurs les marchands sont priés de noter qu'ils peuvent se procurer à l'Action Populaire les livres d'ordres—check books—avec papier carbonné, des calendriers pour 1918—300 échantillons—aussi tous les articles de papeterie, enveloppes, factures, etc. Tél. Bell 270.

Saint Alphonse

Province de Québec

Municipalité de St-Alphonse de Rodriguez, Co. Joliette.

A une assemblée régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue le 6 juin 1917. Étaient présents Louis A. Olivier maire, les conseillers George Purcell, Ludger Gareau, John J. McManiman et Arthur Pellerin formant un quorum du dit conseil.

Le conseiller Ludger Gareau propose appuyé par John J. McManiman conseiller, il est unanimement résolu ce qui suit :

Que tout en protestant de notre profonde loyauté envers notre gracieux souverain et de notre attachement au sol canadien, nous les membres de ce conseil protestons avec toute l'énergie dont nous sommes capables contre toute mesure de coercition ayant pour effet d'enrôler au Canada d'autres troupes pour le service d'outre-mer tant et aussi longtemps que le peuple n'aura pas été consulté à ce sujet ;

Que cette assemblée demande en même temps que le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures énergiques pour empêcher la spéculation sur la vente des produits alimentaires et pour diminuer le coût de la vie.

Que copies de la présente résolution soient envoyées à l'hon. premier ministre du Canada, à l'hon. chef de l'opposition et au député à Ottawa pour le comté de Joliette.

L. A. OLIVIER, Maire.

John NEILAN, Sec.-trésorier.

A une session d'ajournement du conseil municipal tenue mercredi le sixième jour de juin mil neuf cent dix-sept. Étaient présents : MM. Louis Auguste Olivier maire, George Purcell, Ludger Gareau, John J. McManiman et Arthur Pellerin formant un quorum du conseil présidé par M. le maire.

Les procès-verbaux de la dernière session étant lus sont approuvés.

Le maire visiblement affecté et parlant avec beaucoup d'émotion annonça le décès arrivé hier de Hugh McPhillips, conseiller, et en quelques paroles bien choisies rappela les excellentes qualités du défunt et les services innombrables rendus par lui à cette municipalité.

Le conseiller John J. McManiman propose appuyé par le conseiller Ludger Gareau que les membres de ce conseil ont appris avec un profond regret la mort d'un citoyen qui pendant dix-sept ans a si bien rempli son devoir de conseiller et que copie de la présente soit envoyée à son fils unique et aux journaux locaux pour publication.

Proposé par le conseiller L. Gareau appuyé par A. Pellerin que les membres de ce conseil assistent tous au service funèbre de feu H. McPhillips qui doit avoir lieu vendredi prochain et que cette session ajourne comme signe de deuil.

Adopté unanimement.

(Vraie copie)

John NEILAN, Sec.-trésorier.

Décès.

—Est décédé en cette paroisse le 5 juin 1917 M. Hugh McPhillips âgé de soixante ans. C'était un des citoyens les plus estimés de cette paroisse. Son service a eu lieu le 8 courant. Un grand nombre de personnes représentant l'élite de cette paroisse y ont assisté.

Il laisse pour déplorer sa perte un fils.

Nouveau commissaire d'école.

—M. McManiman a été élu commissaire d'école pour l'arrondissement de l'Assomption en remplacement de M. William Kelly

Malades.

—M. Thos. McManiman est gravement malade depuis quelques semaines ; mais nous espérons qu'il se rétablira bientôt.

—M. James Murphy est aussi retenu à sa chambre par une indisposition mais elle n'est pas sérieuse.

(:o:)

L'ASSOMPTION

—Le 20 mai dernier avaient lieu les examens de musique pour les candidates qui s'y présentèrent sous la direction de Mlle Corinne Bonin, fille du notaire J. A. Bonin, ci-devant de l'Assomption. M. Gustave Gagnon de Québec, président du Dominion College of Music, est venu assister aux examens des douze candidates qui se sont distinguées avec de si grands honneurs. Mentionnons les noms des heureuses élues qu'il nous fait plaisir de décrire avec les divers degrés de capacité :

Supérieur : Mme M. Valois, Mlle Flore Champagne et Rosette Chatelet, mention avec distinction ; et les quatre autres, supérieur avec honneur. Mlle Rosette Chatelet a gagné la médaille du Dominion College of Music.

Senior : Mlles Irène Pilon et Marie Marthe Robert ; Intermédiaire : Mlles Lucienne Reeves et Berthe Laniel ; Junior : Eliette Paradis, toutes avec honneur.

Mlle C. Bonin est bien récompensée de son travail et de ses généreux et constants efforts ; elle mérite encore cette année les félicitations et les éloges que tous ses nombreux amis s'empressent de lui adresser pour tant et de si beaux succès.

Mlle Corinne Bonin enseigne depuis deux ans au couvent du Sacré-Coeur à St-André-Avelin.

(:o:)

Le chemin qui mène à la richesse traverse l'encre d'imprimerie.—P. T. Barnum.

St-Gabriel de Brandon.

L'assemblée tenue dimanche dernier contre la conscription a obtenu un brillant succès. Malgré le mauvais état des chemins, la salle publique était littéralement remplie et l'on pouvait compter au moins 600 personnes.

L'assemblée fut très calme et quoique un bon nombre de conservateurs et même quelques conscriptionnistes étaient dans la salle, il n'y eut aucune interruption. Elle était sous la présidence du maire Grignon.

M. Farly qui tenait cette assemblée développa les raisons que nous avions de nous opposer à ce projet, et les modes de résistance que nous pouvions adopter.

Il insista aussi sur la nécessité d'avoir à la Chambre des Communes des mandataires qui ne bornaient pas tout leur idéal politique à la distribution d'un patronage qui ne devrait embrasser qu'une faible partie du temps d'un député. Malheureusement nous avons compté jusqu'ici un trop grand nombre de ces messieurs qui n'ont occupé ce poste que pour eux-mêmes. Ceux qui veulent prétendre maintenant au droit de servir la nation devront comprendre qu'elle sera plus exigeante que jamais. Le peuple est maître de ses destinées et l'extrême gravité de ce projet de conscription lui indique toute la prudence qui doit présider à son choix. Moins de cabaleurs, de chercheurs de places et de politiciens dorés et plus d'hommes d'idées et de conviction. Ce n'est pas une amélioration à faire, c'est une nécessité qui s'impose. Le peuple pris à la gorge doit comprendre enfin son seul intérêt.

L'on pouvait entendre chuchoter dans les groupes les plus importants du village, après cette assemblée, qu'en effet, le peuple avait tout intérêt à infuser du sang nouveau dans sa vie politique.

Tout en appartenant à l'un des deux partis politiques existant à l'heure actuelle, surtout au parti libéral dans les circonstances, leur mandataire devrait donc être avant tout un véritable homme de principe et d'idées, et les hommes de ce genre ne s'improvisent pas du jour au lendemain, il faut de l'étude, de l'observation, de la volonté, du caractère et ne pas mesurer l'importance d'une question ou d'un projet quelconque sur le seul argent qu'il rapporte.

Les élus de Saint-Gabriel ont manifesté assez souvent l'opinion depuis quelque temps qu'ils préféreraient avoir en haut le député au provincial plutôt que le député au fédéral et qu'en conséquence ils n'enten-

daient pas amener spécialement aucun candidat à la prochaine convention.

Certains libéraux bien intentionnés feront bien de remarquer qu'il ne suffit pas d'appuyer un homme du bas pour dire qu'ils marchent avec le bas, s'il est reconnu qu'à peu près aucune paroisse du bas du comté n'entend l'accepter comme candidat. Il ne suffit pas d'appartenir à un comté pour être acceptable. Il vaut mieux souvent être moins connu que l'être trop. Et il arrivera que certains libéraux du haut en pensant bien jouer leurs cartes, se mettront ainsi un doigt dans l'oeil, ils amèneront ainsi un candidat peu populaire dans le bas, qui court toutes les chances de rester sur le carreau. Peu importe que ce candidat se dise populaire, l'important serait qu'il le soit et il ne l'est pas.

Personne ne nie ses opinions politiques, c'est un bon libéral, mais ceux qui le connaissent s'accordent tous à dire qu'il est beaucoup plus dans son rôle comme soldat ou lieutenant que comme chef. Ce n'est pas toujours un gage de victoire que

de conduire un régiment l'épée dans les reins, de traiter ses amis comme des imbéciles et d'envoyer toutes ses troupes au diable lorsque la lutte est terrible et qu'elle surpasse une patience assez fragile.

Et comme conclusion le haut aura encore une fois fait bande à part, c'est déjà une surprise générale dans le bas.

Un sort a-t-il été jeté pour qu'après chaque élection nos bons libéraux de Saint-Gabriel, de Saint-Damien et de Saint-Charles aient quelque péché à confesser.

Qu'ils laissent donc faire le bas et qu'ils suivent simplement, à moins qu'aux prochaines élections, après avoir perdu leur point cette fois-ci, ils veulent être encore à la merci de nos amis du bas un peu froissés de toujours les voir faire bande à part.

(:o:)

—Des jeunes filles désirent travailler dans une fabrique de papier pourront s'adresser à l'Action Populaire. L'ouvrage est peu fatigant et très propre. Aucune expérience requise. Bon salaire. Position permanente.

Entrepreneur de Pompes Funèbres ET EMBAUMEUR

Prix Très Modérés et Justes

Voitures de Louage pour Compagnies et Mariages.

Au si voitures à tous les trains

TEL BELL 212



Achete aussi Peaux Vertes comme à l'ordinaire.

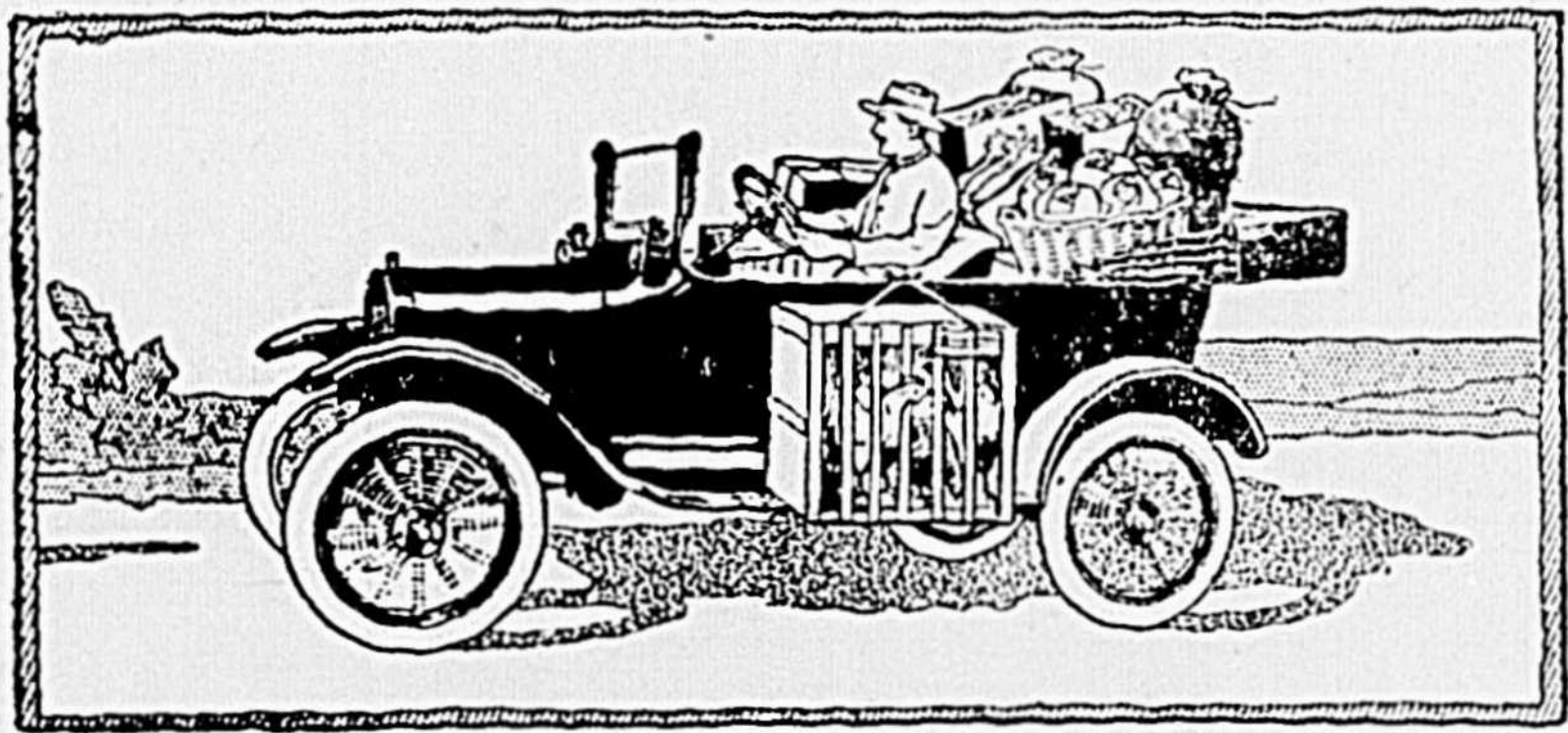
ARTHUR MARCIL

CHARRETIER

50, St-Pierre, Joliette, P. Q.

GAZOLINE A VENDRE

25-28 etc



Pour aller au Marché

PENSEZ donc au temps qu'économise un cultivateur diligent avec un FORD pour charroyer le lait à la fromagerie—les légumes, le beurre, les oeufs, et les volailles au marché—les fruits à la station. Un fruitier, l'an dernier, fit quatre voyages par jour à la station, soit 144 milles, et transporta jusqu'à 72 boîtes de 11 pots chacune à chaque voyage. Il n'aurait pu faire plus d'un voyage de 36 milles avec deux chevaux.

Le FORD se paie par lui-même par l'économie du temps qu'il procure au cultivateur. La main d'oeuvre étant si rare, le cultivateur devrait employer toutes

les précieuses minutes de son temps. Pour lui l'auto FORD est une nécessité. Vraiment, plusieurs cultivateurs nous disent qu'il serait douteux qu'ils puissent faire leur ouvrage dans les conditions présentes si ce n'était du temps que leur fait économiser le FORD

Aucun cultivateur ne doit se priver d'un FORD. En fait, le cultivateur ordinaire pourrait même en avoir un quand bien même il coûterait le double. C'est aussi facile à conduire qu'un cheval, trois fois plus rapide, et coûte en définitive moins cher au mille.

Pourquoi ne pas en commander un aujourd'hui !



TOURISME . \$495.
RUNABOUT . \$475.
F. O. B. FORD, Ontario.

LEONARD H. READ

Vendeur pour les comtes de Joliette et Montcalm et partie sud de Berthier.

Salles de vente No 31 rue Montcalm

ET CHEZ

Geo. H. Read, St-Félix de Valois.

La St-Jean Baptiste

CÉLÉBRÉE A JOLIETTE

DIMANCHE le 24 JUIN

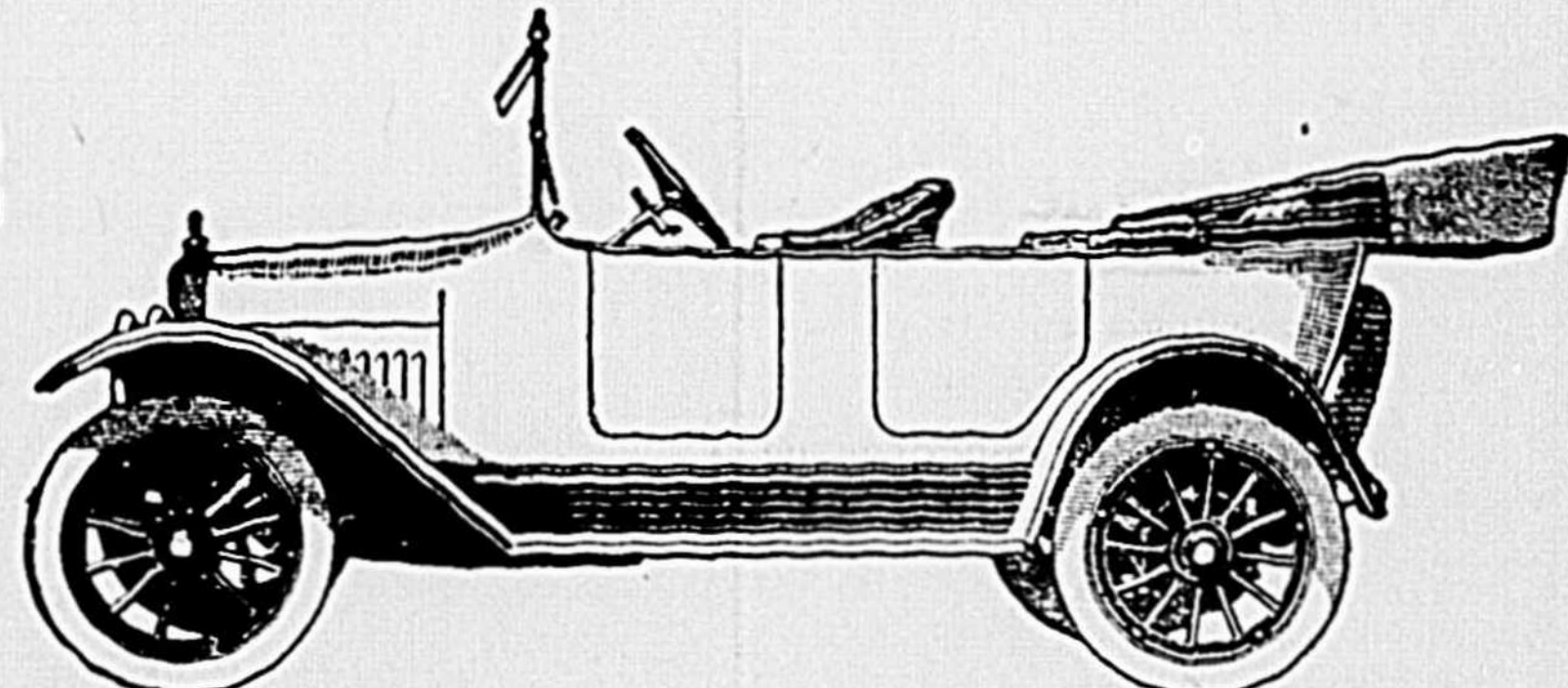
AVIS. --- Au cas de mauvais temps le dimanche matin avant 9 heures, le festival sera remis au dimanche suivant le 1er juillet, avec le même programme.

Il y aura grande excursion sur le Canadian Northern et sur le C. P. R. venant de Montréal, retournant le même soir.

Grandes Courses de Chevaux au Parc Joliette. Plusieurs bourses seront données. Il y aura une Classe Ouverte. MM. Miron, Racine, Mirault, Lavigne et Audet feront la Classe Nommée.

Courses d'Automobiles

Données par les représentants des compagnies MAXWELL et CHALMERS, Plusieurs chauffeurs de renom conduiront ces machines. M. AUDET avec sa McLaughlin sera de la partie.



Grande Partie de Base-Ball entre le fameux "METROPOLE" et le "STE-CECILE", de Montréal, reconnus les plus forts clubs de la province.

Grandes Courses à Pieds. Deux équipes d'hommes forts tireront sur le cable.

Un grand nombre d'autres amusements finiront la journée. De très beaux prix seront donnés pour chaque attraction.

LA FANFARE de Joliette paradera dans la ville et sera sur le terrain toute l'après-midi.

Admission - 25 cts

EN VILLE

—La Corporation fera renouveler le pontage du pont près de la gare du Pacifique.

—Une assemblée du Conseil de comté a eu lieu hier au bureau d'enregistrement.

—Nos marchands se plaignent avec raison de la tranquillité des affaires. La mauvaise température que nous avons eu depuis quelque temps empêche les gens de la campagne de venir en ville.

L'Union Musicale a paradé dans nos rues mercredi soir. Notre corps de musique est nombreux et les parties sont bien remplies cette année.

—La conscription fait le sujet des commentaires par toute la ville. Nous ne sommes pas habitués à ce nouveau régime. Certainement si le bill est adopté, nous verrons partir un grand nombre des nôtres.

—Mardi dernier l'exposition des travaux faits durant l'année par les élèves a eu lieu au couvent de la Congrégation Notre-Dame.

—On organise une fête champêtre pour dimanche prochain au parc Joliette. Il y aura diverses courses.

—La sortie des élèves du Séminaire aura lieu lundi prochain. Si la conscription est mise en force, combien de ceux-là ne retourneront plus à leur Alma Mater, et seront sous les armes?

—Le Pacifique changera son horaire de trains à partir du 24 juin prochain. Pour plus amples détails, s'adresser à M. J. E. Poirier, agent local.

MODISTE DE ROBES

Les dames et demoiselles ayant besoin de faire confectionner un costume ou une robe à la mode, bien ajustée et d'une coupe élégante trouveront exactement ce qu'il leur faut en allant voir Madame Mireault, au No 15 rue Richard, qui ne charge que des prix très bas.

SAINT PAUL

Attendu que l'honorable premier ministre du Canada a promis à l'Angletterre, sans consulter ses collègues et sans mandat du peuple, que le pays tournerait à l'Empire 500 000 hommes pour le service d'outre-mer;

Attendu que sir Robert Borden a lui-même déclaré ces jours derniers à la Chambre des Communes, qu'il présenterait un projet de loi à l'effet d'établir la conscription au Canada;

Attendu que l'envoi outre-mer des troupes canadiennes a déjà compromis gravement la situation économique du pays et qu'il est dans l'intérêt de la population, par ailleurs, de concentrer toute nos énergies vers l'agriculture et nos industries;

Attendu que le peuple canadien n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur cette question d'une si grave importance pour lui;

Il est unanimement résolu ce qui suit:

Que tout en protestant de notre profonde loyauté envers Notre Gracieux Souverain et de notre attachement au sol canadien, nous, les membres de ce conseil, protestons avec toute l'énergie dont nous sommes capables contre toute mesure de coercition ayant pour effet d'enrôler au Canada d'autres troupes pour le service d'outre-mer tant et aussi longtemps que le peuple n'aura pas été consulté à ce sujet;

Que cette assemblée demande en même temps que le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures énergiques pour empêcher la spéculation sur la vente des produits alimentaires et pour diminuer le coût de la vie;

Que copies de la présente résolution soient envoyées à l'honorable premier ministre du Canada, à l'honorable chef de l'opposition et au député à Ottawa pour le comté de Joliette.

—L'épouse de M. Albert Morin un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Robert Fernand.

—L'arrimé et marraine M. et Mme Joseph St-Amour, grands-parents de l'enfant.

Saint Barthélemy

L'assemblée tenue mardi le 12 contre la conscription a obtenu le plus brillant succès.

Des centaines et des centaines de personnes venues de toutes les parties de la paroisse se sont rendues à cette assemblée qui a été tenue en face de l'église. On a compté près de 700 personnes.

Tous furent favorablement impressionnés par l'extrême politesse avec laquelle M. Farly se présenta lui-même à l'auditoire dans une paroisse où, rencontrant un grand nombre de parents et des figures bien connues il se trouvait parfaitement chez lui. Faisant partie de cette grande famille de la paroisse de St-Barthélemy, il était certain d'une chaude hospitalité dont cette population est coutumière.

L'heure est grave. Expliquant la teneur du bill Borden, l'orateur déclare que toutes les suppositions sont dorénavant inutiles. Nous avons le véritable projet, il tend à une conscription absolue sans exemption d'aucune classe de la société.

Ce projet est-il justifiable? Tout au contraire la part que nous avons déjà faite, notre situation économique, la position même des alliés le condamnent.

Le parlement n'a même aucun pouvoir pour légiférer en cette matière, et tout le Dominion réclame un référendum.

A plusieurs reprises, on applaudit chaleureusement certaines déclara-

tions de l'orateur.

En dehors de ces marques manifestes d'approbation, l'assemblée a été des plus calmes.

Elle devait être présidée par M. le maire Valois qui arriva un peu tard à l'assemblée.

M. Michaud, de cette paroisse même fit un premier discours contre la conscription, il fut vivement applaudi.

M. Michaud crut de son devoir de remercier après l'assemblée l'orateur dont il acceptait entièrement les idées. Quoique conservateur convaincu il déclara renier M. Borden et demanda à ses amis conservateurs de suivre plutôt des hommes de principes, de conviction et de caractère qui méritaient absolument leur confiance.

M. Michaud fut de nouveau très applaudi, et reçut après l'assemblée les félicitations d'un grand nombre de ses co-paroissiens tant conservateurs que libéraux.

Cette assemblée a créé une impression considérable dans toute la paroisse du député de Berthier, tant chez les conservateurs que chez les libéraux.

M. Jos. Lafontaine, député au provincial qui devait prendre part à cette assemblée a été retenu à la dernière minute à Acton Vale.

Comme suite à cette assemblée des centaines et des centaines de signatures seront envoyées d'ici quelques jours en guise de protestation contre ce projet de conscription.

M. Romulus Hamelin s'est généreusement chargé de la distribution de ces requêtes.

Sainte Béatrix

Première Communion.

—Le 31 mai, notre paroisse était témoin d'une cérémonie toujours nouvelle et bien touchante: la première communion solennelle des enfants. A cette occasion le chœur des dames et des demoiselles réunies sous la direction de Mlle Philomène

Vignault, a fait entendre de magnifiques cantiques de circonstance et les parents des communicants s'étaient fait un devoir d'accompagner leurs enfants à la sainte table. Après la messe il y eut une touchante allocution par M. le vicaire de Saint-Ambroise, puis rénovation des promesses du baptême et acte de consécration au Sacré-Coeur par les petits garçons et acte de consécration à la Sainte Vierge par les petites filles. Les trois jours suivants ont été employés à la préparation à la confirmation.

Visite pastorale de S. G. Mgr Forbes

—Le 4 juin nous avions le grand honneur de recevoir la visite pastorale de Mgr G. L. Forbes. Après nous avoir donné la bénédiction papale et fait la visite d'usage au cimetière, Sa Grandeur s'est rendue auprès de nos malades pour leur bien et les consoler dans leurs souffrances, puis mardi matin un très grand nombre de nos paroissiens sont allés recevoir la communion des mains de Monseigneur, à huit heures et demie avait lieu l'administration du sacrement de confirmation suivie du sermon de Monseigneur et des différentes cérémonies qui consistent à remplir le but de sa visite. Plusieurs prêtres étrangers s'étaient fait un devoir et un plaisir d'accompagner Sa Grandeur. Son départ a eu lieu à une heure.

Baptêmes.

—Le 23 mai l'épouse de Mr Willie Perrin un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph François Jean Paul, Parrain et marraine M. et Mme François Parent.

—Le 2 juin l'épouse de M. Gaspard Loyer un fils qui a eu pour parrain et marraine M. Jos. Loyer et son épouse.

—M. et Mme Willie Perrin sont heureux d'annoncer à leurs parents et amis la naissance d'un fils baptisé François Joseph Jean Paul, le 23e jour du mois de mai.

Province de Québec. District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

REGLEMENT No 277

Pour changer le nom de la rue Vaudreuil, et pour étendre aux territoires annexés les dispositions des règles, ordonnances et règlements du conseil de la ville de Joliette.

Attendu que certaines personnes, domiciliées dans cette partie de la ville connue sous le nom de village St-Charles, se sont adressées au conseil municipal de la ville de Joliette dans le but de faire changer le nom de la rue Vaudreuil, et qu'il a été jugé à propos de se rendre à cette demande;

Attendu que certains territoires ont été détachés des paroisses de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Paul par l'Acte de Québec, 5 George V, Chap. 94, et ont été annexés à la ville de Joliette;

Attendu qu'il convient d'étendre à ces territoires annexés et aux habitants qui y résident les dispositions des règles, ordonnances et règlements du conseil de la ville de Joliette;

A CES CAUSES, le conseil de la ville de Joliette ordonne, statue et décrète par règlement comme suit, savoir:

ARTICLE I

La rue Vaudreuil, ainsi nommé par le règlement No 267 de ce conseil, adopté le 25 octobre 1916, sera connue et désignée à l'avenir sous le nom de "Avenue du Précieux-Sang", nom sous lequel cette rue était connue et désignée avant l'annexion à la ville de cette partie de la paroisse de St-Charles-Borromée.

ARTICLE II

Tous les procès-verbaux, rôles d'évaluation, de cotisations de perceptions, titres, comptes, redevances, listes, rôles plans de la ville, ordres, résolutions, règlements, ordonnances, conventions, entreprises, et tous actes municipaux quelconques, faits et consentis par le conseil de la ville de Joliette, s'appliquent à ces territoires qui ont été détachés des paroisses de St-Charles-Borromée et de St-Paul et annexés à la ville de Joliette par l'Acte de Québec, 5 George V, Chap. 94, ainsi qu'aux personnes qui les habitent, et y ont leur plein et entier effet, jusqu'à ce qu'ils soient annulés, amendés, résiliés ou exécutés, sous les peines, pénalités, amendes, charges, obligations, clauses et restrictions y mentionnées et édictées.

ARTICLE III

Les limites des rues suivantes sont par le présent prolongées et les dites rues conserveront leurs noms actuels dans ces limites, savoir:

- 1. Les rues St-Charles-Borromée et St-Marc, jusqu'à la ligne nord-ouest actuelle de la ville;
2. Les rues Richard, Archambault, St-Louis, St-Viateur, Manseau, Notre Dame, de Lanaudière et St-Antoine, jusqu'à la ligne sud-ouest actuelle de la ville; et
3. La rue L'Assomption, jusqu'à la ligne sud-est actuelle de la ville.

MORGAN & LAVERY

AVOCATS-PROCEUREURS
Suite 620 édifice Transportation.
120 Rue Saint-Jacques, MONTREAL

Tel. Bell 2670 Cable Edmor

E. A. D. Morgan, Salluste Lavery, B.C.L.

M. Lavery a son bureau du soir: No 1 St-Thomas, Longueuil.

Petites Annonces
25 cts par 35 mots; 1 cent par mot additionnel.

AVIS—Messieurs Vessot & Cie, Joliette, annoncent au public qu'ils achètent de la fonte de vieux poêles au prix de 50 à 60 cts le 100 lbs selon la qualité, et autre vieille fonte de machinerie, etc., au prix de 60 à 75 c le 100 lbs. jno

PIANO CARRE à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à M. Hesser, 1, DeLanaudière. 14-3

ON DEMANDE vingt-cinq filles pour travailler à la manufacture J. ELKIN CO. Ltd, Joliette. 17-2

JEUNE HOMME, bien instruit, études classiques avec brevet, demande emploi dans un bureau, bonnes références. S'adresser à L'Action Populaire.

Joliette ce six juin mil neuf cent dix-sept. (Signé) W. POULIOT, Maire suppléant. A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Province de Québec. District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par les soussignés, maire et secrétaire-trésorier de la ville de Joliette.

Que le conseil de la ville de Joliette, à sa session régulière tenue le six juin mil neuf cent dix-sept, a adopté un règlement intitulé:

"REGLEMENT NO 277 pour changer le nom de la rue Vaudreuil, et pour étendre aux territoires annexés les dispositions des règles, ordonnances et règlements du conseil de la ville de Joliette"; et

Que le dit règlement est maintenant déposé au bureau de la corporation de la ville de Joliette où toute personne pourra en prendre connaissance.

Donné à Joliette ce huit juin mil neuf cent dix-sept. (Signé) J. Alex. GUIBAULT, Maire. A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie J. Alex. GUIBAULT, Maire de Joliette. A. L. MARSOLAIS, Sec.-trés. de la ville de Joliette.

L'Épiphanie

On demande. —On demande des cigariers, économes, rouleuses, buncheuses, deux bonnes filles pour sélectionner les robes pour les bagues sur les cigares etc. Bons salaires, position à l'année, les plus hauts prix payés. Manufacture JOSE GRANDA Ltd, coin St-Louis et St-Marc, Joliette. jno.

Dr L.L. BENNY

Chirurgien-Dentiste
Bureau ouvert tous les soirs, 7 à 8 h
21 Place Lavaltrie Joliette

Tél. Bureau 110 Résidence 278

u-dessus de la Pharmacie Gaudet, dans le bloc A. A. Boucher, 25 rue Notre-Dame, Joliette.

PHARMACIE BOUCHER.

LE PRINTEMPS

C'est le temps des déménagements et des ménages. Comme la Pharmacie Boucher tient toujours à fournir aux ménagères tout ce qu'il faut pour faire la grande toilette printanière des foyers, il est à propos de mentionner que nous offrons en vente au coin de la rue Manseau et place Lavaltrie les produits suivants:

Miticide Polo et Boules à Mites pour les fourrures. Tous nos clients connaissent ces deux produits, nous en avons eu la preuve; des 800 livres de Miticide Polo et de boules à mites que nous avons reçu à peine en reste-t-il une cinquantaine de livres et comme nous pouvons difficilement en avoir d'autres cette petite quantité sera vendue dans quelques jours.

Punaises.—Quand on arrive dans un logement nouveau (à moins qu'il ne soit neuf) généralement les humains sont partis mais souvent il reste une grande quantité de petits insectes fort incommodes pendant la nuit ce sont les punaises.

N'oubliez pas qu'avec notre poison à punaises Electrique vous pouvez vous en débarrasser presque instantanément. On peut se procurer ce poison à la Pharmacie Boucher en bouteille de 25 et 50 centins.

Le temps des ménages est aussi le temps où il se lave la plus grande quantité de Lingerie.

Pour faciliter ce travail nous avons l'amoniak domestique Polo. Exigez cette marque, remarquez bien, qui a prouvé donner satisfaction depuis cinq ou six ans.

Dyspeptoline. Un grand nombre de clients nous demande toujours des remèdes pour la dyspepsie. Nous ne croyons pouvoir faire mieux que de recommander la dyspeptoline et il a été déjà souvent démontré qu'un grand nombre de dyspepsies chroniques et des plus sévères ont été guéries par ce précieux remède.

Quand la dyspepsie est accompagnée de constipation il est très recommandable de prendre quelques doses de l'Ami de la Famille.

JARDINIER

On demande un bon jardinier pour prendre soin d'un terrain de 100x150 pieds. Ouvrage facile et bon salaire. S'adresser à la Pharmacie Boucher, coin Manseau et Place Lavaltrie.

On demande une fille engagée. Fort salaire pour une personne sérieuse. S'adresser 17 Avenue du Parc ou à la Pharmacie Boucher, coin Manseau et Place Lavaltrie.

On a besoin et on achètera au plus haut prix du marché ce qui suit:

- Gomme de Sapin
Graine de Lin
Rognon de Castor
Snake Root
Racine de Salsepareille
Huile de bête puante
Graine de Soleil
Miel Clarifié

Prière de soumettre échantillons avec prix de ces différents produits. Toujours en foule à la Pharmacie Boucher au coin de la rue Manseau et Place Lavaltrie; c'est la place favorite de tous les acheteurs intelligents qui désirent se procurer les meilleurs produits au plus bas prix.

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT

Coin Manseau et Place Lavaltrie. Tél. 126. B. P. 85.



TEL BELL 90

NE passez pas la journée sans aller vous rafraichir, causer et passer le temps agréablement au restaurant le plus achalandé et le plus frais de la ville.

Grand choix de chocolats Ganong, Neilson, Candy, Fruits, Sodas, Crème glacée, etc.

M. STAVROS, 13 Rue Notre-Dame, JOLIETTE.

Advertisement for Dr A. Belanger, Médecin-Vétérinaire, with a horse illustration and contact information at 66, Rue Manseau, Joliette, B. Q.

Advertisement for RUMATISME, featuring 'L'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Jos Comtois' and contact information for Pharmacie Geoffroy at 51 Rue Notre-Dame.

Large advertisement for LA PHARMACIE RIVEST, located at 82 Rue St-Viateur, Joliette. Includes an illustration of a pharmacy interior and text about various medicines and services.